

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 044-2016
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.176

Déposée le: 18.02.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Klopfenstein (Corgémont, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Des ralentisseurs inutiles sur les routes cantonales

Depuis plusieurs années, la route cantonale J30 traversant le village de Courtelary était dans un état déplorable. Entre 2013 et 2015, d'importants travaux de remise en état ont eu lieu. Une fois les travaux terminés, la chaussée a été aménagée par deux rehausseurs pour faire ralentir la circulation.

Ces deux rehausseurs se trouvent dans le village de Courtelary, l'un devant l'école et l'autre au centre de la localité. En venant de l'est, il faut parcourir un kilomètre dans le 50 km/h avant d'être vers le premier rehausseur et on passe à côté de deux îlots. Depuis l'ouest, il faut traverser le village de Cormoret sur plus de deux kilomètres dans le 50km/h et quatre îlots. La vitesse a depuis longtemps déjà été réduite à 50 km/h avant d'arriver aux ralentisseurs.

Pour qu'un camion puisse traverser correctement ces rehausseurs, il doit réduire sa vitesse à 30-40 km/h, ce qui perturbe le reste de la circulation inutilement en augmentant la consommation de carburant et le bruit pour les habitants du village.

Ces rehausseurs ont été construits en novembre 2015. A part un marquage sur la route, il n'y a pas de panneaux de signalisation, ce qui est dangereux surtout en hiver lorsqu'il y a de la neige. De plus, cela complique le déneigement de la chaussée.

Avec ces aménagements, la sécurité n'est plus garantie puisque la route est au même niveau que le trottoir et que certains automobilistes n'hésitent pas à l'utiliser pour effectuer des dépassements. Un cycliste a d'ailleurs déjà eu un accident sur ces ralentisseurs.

En 2014, lorsque le canton a demandé le permis pour ces aménagements, trois citoyens avaient fait opposition au projet. Ces oppositions ont été rejetées. Actuellement, plus de 400 signatures ont été récoltées auprès de la population pour rappeler son mécontentement face à ces aménagements.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Les aménagements sont-ils construits de manière correcte ? Car en les parcourant, ils n'ont pas tous le même effet.
2. A-t-on tenu compte de l'aspect environnemental, sachant que les véhicules (surtout les camions) doivent freiner fortement et accélérer par la suite ?
3. Est-ce que d'autres aménagements de ce type sont prévus sur les routes cantonales ?
4. Quel fut le coût pour le canton pour réaliser ces rehausseurs ?
5. Est-ce qu'on a tenu compte de la sécurité en aménageant ces réalisations ?